

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE DE REVONNAS

SEANCE DU 23 février 2023

Délibération n° 20230223.4

<u>Nombre de conseillers :</u>	<u>Nombre de conseillers votants :</u>
En exercice : 14	- dont « pour » : 13
Présents : 11	- dont « contre » : 0
Absents excusés avec pouvoir : 2	
Absents/Retardataires : 0	- dont abstention : 0

Le **jeudi 23 février 2023 à 20h15**, le conseil municipal de la commune de REVONNAS, convoqué le **18/02/2023** s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick ROCHE, à la salle du conseil en mairie.

PRÉSENTS : Mesdames Florence BERGER, Nathalie BERTRAND, Marie-Aude DABOUT, Françoise DUSSUC, Isabelle ROUTHIAU, Hélène TESTARD et Messieurs Philippe BENMERCUI, Yoann LEVÊQUE, Thibaut MARTINEZ, Patrick ROCHE et Yoann VIOLLET

RETARDATEAIRE :

ABSENTS EXCUSÉS avec pouvoir : Monsieur Aurélien BEYEKLIAN (*pouvoir à Mr Yoann LEVÊQUE*) et Madame Amandine DARBON (*pouvoir à Mr Philippe BENMERCUI*)

ABSENT : Monsieur Marc BUISSON

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Marie-Aude DABOUT

OBJET :
Affectation du résultat

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Compte Administratif 2022 présente un excédent de fonctionnement de 585 961.40 € et un excédent d'investissement de 49 752.91 €.

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le conseil municipal, en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, et en réserve, pour couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Monsieur le Maire propose :

- De verser 585 961.40 € au compte 1068 en excédents de fonctionnement capitalisés
- De verser 49 752.91 € au compte 001 en excédent de résultat en recettes d'investissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Reprend le résultat de l'exercice 2022 au budget 2023 comme suit :

- **De verser 585 961.40 € au compte 1068 en excédents de fonctionnement capitalisés**
- **De verser 49 752.91 € au compte 001 en excédent de résultat en recettes d'investissement**

Fait et délibéré les jour, mois et an que susdit.

Pour copie conforme

Acte rendu exécutoire
Après dépôt en préfecture
Le Et publication ou notification le

Le Maire,
Patrick ROCHE

Accusé de réception en préfecture
001-210103214-20230303-20230223-4-DE
Date de réception préfecture : 03/03/2023

